

C R O I S S A N C E
E M P L O I



▲ Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances

[Légiférer]

AU COURS D'UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA POURSUITE, EN EUROPE, DE LA STAGNATION ÉCONOMIQUE, MAIS AUSSI, EN FIN D'ANNÉE PAR LES ESPOIRS NÉS DE LA REPRISE OUTRE-ATLANTIQUE, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A POURSUIVI, GRÂCE À DES TEXTES NOVATEURS, SON ENTREPRISE DE RÉHABILITATION DU TRAVAIL ET D'ENCOURAGEMENT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES A ÉTÉ L'OCCASION POUR LES DÉPUTÉS DE FAIRE ENTENDRE LES ATTENTES DE LEURS CONCITOYENS ET D'INCITER LE GOUVERNEMENT À LES ASSOCIER ENCORE PLUS À L'ÉLABORATION DU BUDGET.

L'Assemblée face à la stagnation de la croissance, au secours des entrepreneurs et de l'emploi

Créer des entreprises

pour créer des emplois

Une commission spéciale a été créée, le 18 décembre 2002, sur le projet de loi pour l'initiative économique, adopté le 17 juillet. Tout au long des débats, en commission comme en séance, les deux rapporteurs – Catherine Vautrin pour les articles économiques et Gilles Carrez pour les articles fiscaux – ont insisté sur les possibilités offertes par la loi pour « doter la France de ces accélérateurs de croissance interne, que doivent être l'entrepreneur et le créateur

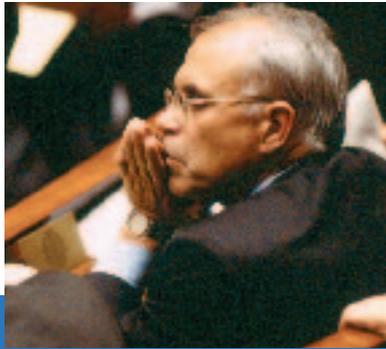
d'entreprise. » Catherine Vautrin a fait adopter une série de mesures de simplification qui doivent résoudre une des difficultés majeures des chefs d'entreprise : guichet social unique, chèque emploi salarié, forfaitisation des charges sociales pour les micro-entreprises. Pour sa part, Gilles Carrez a fait adopter des amendements qui ont pour objet de développer la petite entreprise et donc l'emploi en luttant contre certains effets pervers liés à la fiscalité du patrimoine et à l'ISF.

Faits & Perspectives

Les recettes nettes du budget général de l'État sont fixées à 227 milliards 659 millions d'euros et le déficit s'élève à **55 milliards 518 millions d'euros.**

Au moment du débat budgétaire, les rapporteurs spéciaux déposent **43** rapports consacrés chacun à un domaine de l'action gouvernementale; une dizaine de ces rapports sont confiés à des députés de l'opposition.

A l'occasion de la discussion du projet de loi relatif à l'économie numérique adopté le 8 janvier 2004, les députés ont appris qu'en 2003 **600 000** contribuables ont transmis leur déclaration d'impôt par internet, soit 5 fois plus qu'en 2002.



Zoom

Du RMI au REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ

La discussion du projet de loi portant décentralisation en matière de RMI et créant le revenu minimum d'activité, a vu la rapporteure Christine Boutin poser en principe l'objectif visant à "redonner à chacun la possibilité d'être l'artisan de sa propre subsistance". Le nouveau RMA, ouvert aux secteurs marchand comme non-marchand, est un contrat de travail atypique, favorisant l'insertion professionnelle des allocataires du RMI. Il est composé du montant forfaitaire que représente le RMI, complété par l'employeur au prorata du nombre d'heures au-dessus de vingt heures, payées au SMIC horaire.

▼ Gilles Carrez, rapporteur général du budget

▲ Marc Laffineur, membre de la commission des finances

Jean-Louis Dumont, membre de la commission spéciale sur le projet de loi pour l'initiative économique ▼



Des baisses d'impôt

pour accélérer le redémarrage

De septembre à décembre, la commission des finances a consacré ses travaux à la loi de finances et à la loi de finances rectificative (« collectif »). Les députés se sont montrés sensibles aux difficultés des contribuables les plus modestes. Ainsi, en cumulant la diminution de 3% de l'impôt sur le revenu, l'augmentation de la prime pour l'emploi et la revalorisation du

SMIC, un salarié, seul membre de son foyer fiscal rémunéré au SMIC à 39 heures en 2003, bénéficiera d'un gain total de près de 550 euros. En outre, un amendement du député Jean-Yves Cousin a instauré la possibilité de « remise gracieuse, de modération ou de transaction fiscale » pour les montants dus au fisc au titre de l'intérêt de retard.

Auparavant les députés avaient débattu le 26 juin des orientations budgétaires pour 2004, à l'occasion de l'examen du rapport du Gouvernement sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques.

Formation et dialogue social :

un droit nouveau pour une plus grande autonomie

Les députés ont examiné au mois de décembre puis adopté en première lecture le 6 janvier 2004 un important projet de loi relatif à la formation professionnelle et au dialogue social dont son rapporteur Jean-Paul Anciaux a dit, en introduisant les débats, qu'il « constitue une réforme fondamentale, concrétisant une nouvelle espérance, celle d'une formation tout au long de la vie ».

Le texte reprend les principales dispositions de l'accord conclu le 20 septembre 2003 par l'ensemble des acteurs patronaux et syndicaux. Il crée un droit individuel à la formation (DIF) à raison de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans et en partie transférable. Sur ce sujet, l'Assemblée a adopté un amendement conjoint des députés Frédéric Dutoit, Christian Paul et Francis Vercamer, qui

garantit le droit d'initiative du salarié en matière de formation. Le texte engage enfin dans sa deuxième partie une vaste réforme du droit de la négociation collective en définissant un nouvel équilibre dans les rôles respectifs de l'Etat et des partenaires sociaux et en renforçant l'autonomie des niveaux de négociation.